

NOTRE PROJET ASSOCIATIF

2025-2030



Sommaire

Introduction	p. 3
Nos valeurs	p. 5
Notre histoire	p. 7
Notre vision	p. 8
Nos engagements	p. 10
Nos 3 orientations	p. 11
Conclusion	p. 25

Introduction

« L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leur connaissance ou activité dans un but autre que de partager des bénéfices. » (Art. 1 Loi 1901)

L'Association Départementale des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales de Seine-et-Marne, dite Adapei 77, est une association familiale, régie par la loi de 1901, et déclarée au Journal Officiel le 26 avril 1965.

Elle est née du militantisme de parents d'enfants en situation de handicap mental, soucieux d'apporter des réponses à des situations familiales complexes et douloureuses.

L'Adapei 77 est affiliée au mouvement national Unapei ainsi qu'à l'instance régionale Unapei Île-de-France.

Le siège social de l'Adapei 77 est fixé au 2 ter rue René Cassin 77000 Melun, où sont implantés les services de la Vie Associative et de la Direction Générale.

La finalité du projet associatif est de définir les actions à mener au cours des prochaines années afin de s'adapter au mieux aux mutations sociétales et aux nouvelles réglementations relatives aux personnes en situation de handicap, souhaitées par nos financeurs (Agence Régionale de Santé et Conseil Départemental 77).

Notre association met un point d'honneur à construire ensemble, en y associant personnes accueillies, professionnels et familles. Cette triple expertise permet de mettre en pratique l'intelligence collective qui a guidé l'élaboration de notre projet associatif.

Notre association doit prendre en compte les souhaits de nos personnes protégées et de leur famille et travailler en particulier :

- **Le Projet de vie** de la petite enfance à la fin de vie ;
- **L'élargissement du champ des pathologies** prises en charge dans notre association imposant une approche ciblée, qu'il s'agisse de déficience intellectuelle, de polyhandicaps, d'autisme, d'infirmité motrice cérébrale et de handicap psychique ;
- **La prise en compte du vieillissement** des personnes handicapées mentales.

Ces évolutions majeures nous imposent une actualisation de notre projet associatif.

L'Adapei77 s'engage progressivement dans la transformation et la diversification de ses activités dans la continuité des orientations définies dans les précédents projets associatifs ainsi que des orientations stratégiques Unapei 2030, notamment celle relative à l'amélioration de la qualité de vie pour tous, chaque jour.

L'Adapei 77 partage depuis sa création une histoire commune de parents d'enfants et d'adultes en situation de handicap.

En 1965, son objectif est d'aider les familles dans leurs démarches administratives.

Aujourd'hui, son objectif est de permettre l'accès à la citoyenneté effective pleine et entière de personnes en situation d'handicap dus à des troubles du neuro-développement, à un polyhandicap, à un handicap psychique et de fédérer leurs familles au sein de notre association.

L'Adapei 77 est une association qui doit permettre à chaque personne accompagnée de s'épanouir, de trouver une réponse à ses besoins, d'être actrice de son parcours et de pouvoir s'impliquer dans la société.

L'Adapei 77 se doit d'être innovante, capable de s'adapter en permanence et soucieuse de son environnement.

Le projet associatif a pour ambition de définir les actions stratégiques que l'Adapei 77 souhaite mettre en œuvre. Pour construire ensemble les orientations stratégiques de l'Association sur la période 2026-2030, la démarche de réflexion a été coopérative et collective (questionnaire aux familles, commission avec les administrateurs).

Ce projet sert de feuille de route et est essentiel pour orienter les actions de l'association conformément à sa vision et à ses valeurs.

Nos valeurs

L'Adapei 77 adhère aux valeurs définies par l'Unapei représentées dans son projet Associatif.

L'Adapei 77 affirme que la personne en situation de handicap est d'abord et avant tout une personne, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que toute autre personne, mais son handicap implique la mise en œuvre de compensations spécifiques.

Ainsi :

- La personne handicapée est citoyenne à part entière.
- La personne handicapée bénéficie des droits reconnus à tout citoyen.
- La personne handicapée remplit les devoirs auxquels tout citoyen est tenu.

Dans ce cadre, l'Adapei 77 reconnaît à la personne handicapée le droit de se construire, d'affirmer ses choix, d'influer sur son avenir avec l'appui d'un accompagnement familial et professionnel.

L'Adapei 77 et ses adhérents partagent des valeurs fortes qui guident l'action commune et lui donnent un sens, elle défend et promeut :

- La conviction sans réserve en la capacité de tous les êtres humains à apprendre et développer leurs compétences, même dans les situations de handicap sévère.
- Une image positive du handicap intellectuel auprès de la société,
- La qualité de vie de la personne handicapée,
- Un accompagnement de chaque personne, quel que soit son handicap, dans l'accès aux droits, avec une vigilance particulière pour les personnes les plus vulnérables.
- Le développement de la participation de la personne handicapée,
- La solidarité, l'écoute, l'entraide et le soutien du parcours des familles des aidants dans la recherche de solution,
- Le militantisme et le respect des décisions démocratiques,
- L'engagement bénévole et désintéressé,
- Le respect du principe de laïcité : accueil et égalité de tous, sans distinction d'origine ou de religions, respect de toute croyance, en accord avec le vivre-ensemble

La détermination de la politique de l'Association par des parents et des familles bénévoles dans des instances démocratiques est une donnée essentielle, qui caractérise l'Adapei 77 et qui la distingue, en ce sens, des administrations et des entreprises.

La pluralité des forces vives composant notre association est une garantie d'indépendance vis à vis de tout pouvoir politique, économique, administratif, syndical et religieux. C'est une plus-value apportée aux services qu'elle rend.

Notre action s'inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire à but non lucratif.

Notre vision

Association de parents et de familles militantes, nous souhaitons, en nous appuyant sur les personnes en situation de handicap, les familles et proches aidants, les professionnels et les bénévoles, contribuer à une société solidaire, inclusive, reconnaissant pleinement les personnes en situation de handicap ou vulnérables. Ensemble, nous voulons leur permettre d'être considérés comme des citoyens, d'exercer leurs droits et leurs devoirs, et de valoriser leurs capacités à réaliser leurs projets.

Nous portons un attachement particulier à défendre la continuité du parcours de vie des personnes accompagnées.

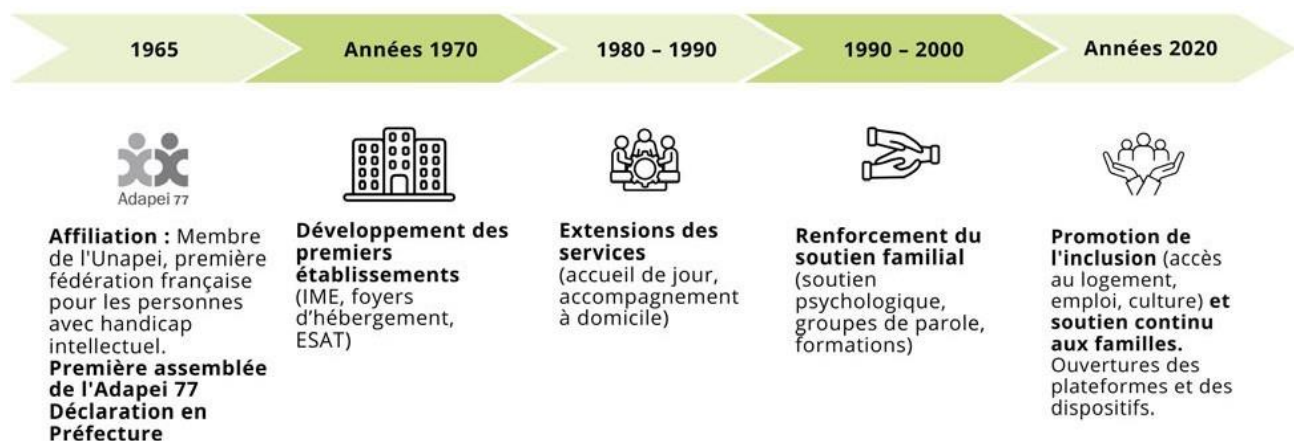
Notre histoire

L'Adapei 77 voit le jour lors de sa première Assemblée générale le 12 avril 1965.

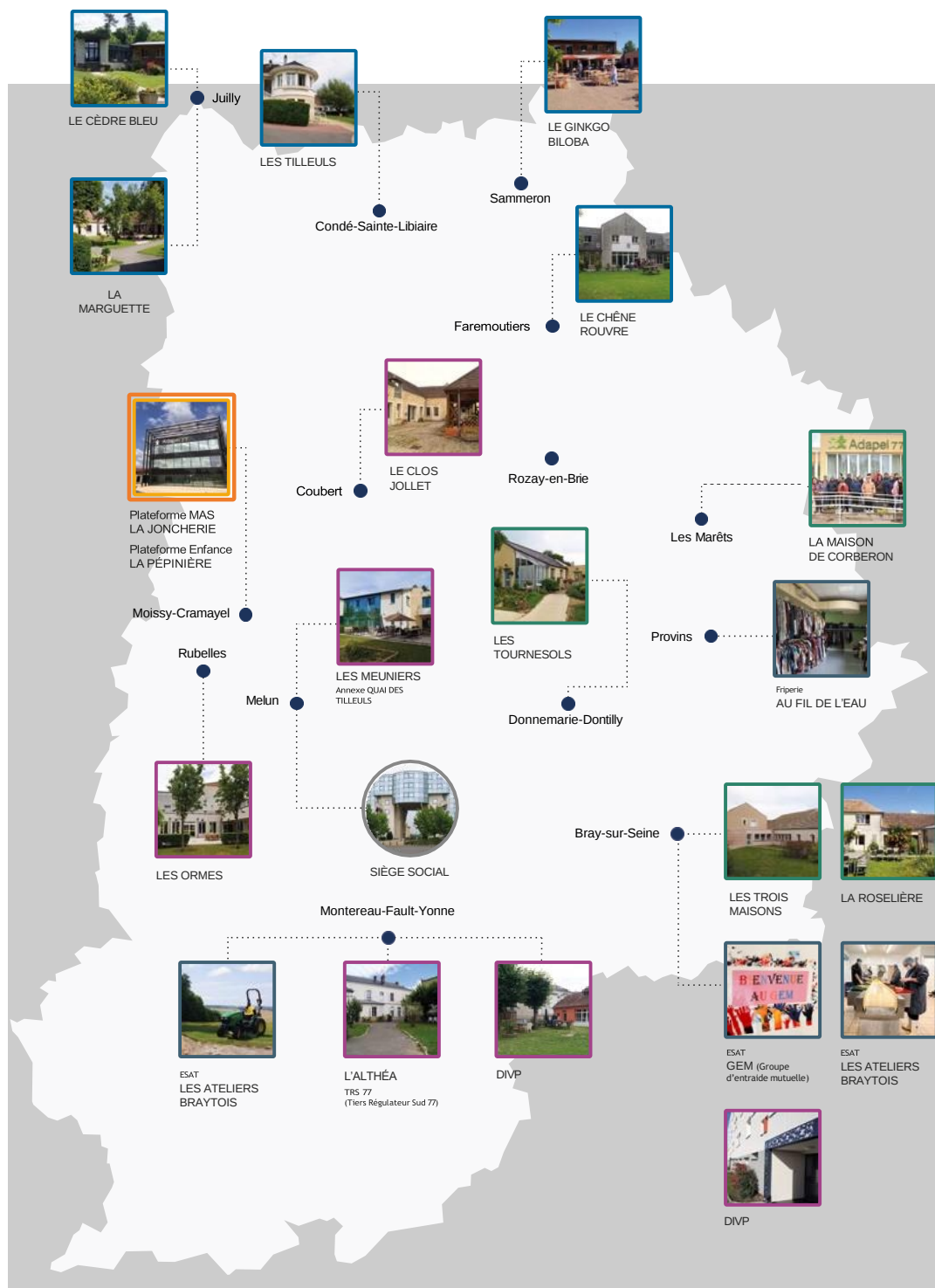
Son objectif est de regrouper les différentes associations de parents d'enfants handicapés du département. La déclaration en préfecture sera effective en avril 1965. À cette époque, son rôle principal est d'aider les familles dans leurs démarches administratives.

Néanmoins, un important besoin de structures adaptées se fait sentir et conduit l'Association à ouvrir en 1975 son premier foyer occupationnel à Champcenest : le château de Ferreux, une vaste demeure en pleine campagne dans l'est du département.

Au fil des ans, l'Adapei 77 se développe et assure la gestion de nouveaux établissements et services :



Origines et grandes dates de l'Adapei 77



Établissements et services de l'Adapei 77

Nos engagements



Améliorer en permanence la vie des personnes handicapées et de leurs familles.



Restaurer, préserver et développer l'autonomie des personnes accompagnées : maintenir les acquis et développer de nouveaux apprentissages.



Apporter un soutien médico-éducatif, garantir la sécurité, le bien-être et l'épanouissement des personnes accompagnées.



Favoriser l'inclusion et l'accès aux dispositifs de droit commun des personnes accompagnées.



Garantir la participation des personnes accompagnées à la vie de l'établissement.



Favoriser l'association de la famille et des proches à la vie de la personne accompagnée et de l'établissement.



Favoriser l'accès de la personne accompagnée aux dispositifs de santé : coordonner son parcours de soins.

Nos 3 orientations

ORIENTATION 1

Une association où chaque personne est citoyenne et actrice de sa vie

- **Proposition n°1**

Favoriser l'autodétermination des personnes accompagnées

Favoriser la formation des professionnels, des personnes handicapées et de leurs proches à la démarche d'autodétermination et développer les compétences de la personne en situation de handicap

S'engager à ce que toute personne en situation de handicap dispose d'un mode de communication pour se faire comprendre et comprendre son environnement (notamment poursuite du déploiement du Facile à Lire et à Comprendre (FALC)).

Valoriser le rôle social des personnes en situation de handicap.

Faire évoluer notre gouvernance afin de permettre aux personnes en situation de handicap de s'y engager (inclusion de personnes accompagnées dans des groupes de travail en leur demandant leur avis, nomination au poste d'administrateurs au conseil d'administration de deux représentants de la délégation d'auto-représentation...)

- **Proposition n° 2**

Permettre l'accomplissement et le bien-être des personnes accompagnées

Considérer que les besoins liés au parcours de vie de chaque personne handicapée sont au cœur du dispositif d'accueil et d'accompagnement.

Veiller à la bientraitance des personnes accompagnées.

Améliorer la qualité de l'accompagnement en développant les démarches d'évaluation des pratiques professionnelles.

Diversifier nos accompagnements en favorisant des partenariats avec l'environnement économique, social, culturel, scolaire et sanitaire.

Associer les différentes catégories de professionnels, les familles et les personnes accompagnées dans les démarches de projets.

L'accès au soin des personnes handicapées est prioritaire dans le secteur ordinaire, la formation des professionnels de santé est à valoriser (mise en place d'Handi-consult, et du comité départemental de la charte Romain Jacob).

Prise en compte de la vie intime, affective et sexuelle par la mise en place d'une charte et assurer une formation des personnes accompagnées, de leur famille et des professionnels.

Insuffler une politique associative garante d'une qualité de vie à tous les âges et tous les domaines (alimentation, fréquence et nature des activités...).

- **Proposition n° 3**

Construire une palette de solutions adaptées, spécialisées et inclusives

Valoriser la triple expertise (personnes en situation de handicap, familles et professionnels) dans la mise en place des projets personnalisés.

Individualiser les parcours pour répondre aux besoins des personnes concernées et de leurs proches.

Anticiper les transitions pour éviter les ruptures de parcours.

Développer les accueils de jour, les dispositifs hors les murs, les équipes mobiles, les accueils séquentiels et de répit.

Développer de nouvelles formes d'habitats et y mettre en œuvre les accompagnements inclusifs.

Proposer et mettre en œuvre des réponses pour les personnes handicapées vieillissantes.

Développer les équipes mobiles à partir des dispositifs existants pour soutenir les acteurs du milieu ordinaire.

Favoriser l'accès des personnes handicapées à une activité professionnelle grâce à nos dispositifs tout en poursuivant l'ouverture vers le milieu ordinaire de travail.

Considérer d'abord les droits des personnes et les moyens pour y accéder : Diagnostic et intervention précoce, éducation/scolarisation, autonomie/habitat, participation sociale/travail, santé/bien-être, bien vieillir et accompagnement fin de vie. Il s'agit d'activer à la fois les services de droits communs, avec un focus particulier sur l'Éducation Nationale et sur les services de soins, les établissements et services médico-sociaux, les prestations de compensation.

Défendre les moyens nécessaires au bon fonctionnement des établissements et services médico-sociaux. Avec une recherche permanente de progression et de bienveillance, ils sont des acteurs majeurs de la société dite inclusive.

Les établissements conjuguent accompagnement social, éducatif et soins. Ils abritent des projets personnalisés, respectent l'intimité au sein d'un collectif et s'inscrivent dans la vie de leur cité.

- **Proposition n° 4**

Encourager la participation des personnes dans la vie de l'Association et de la cité

Soutien du rôle des élus au CVS (personnes accompagnées, tuteurs, professionnels...) par la mise en place d'une formation.

Mettre en œuvre une instance associative regroupant tous les Présidents de CVS et des représentants des autres collèges pour être consulté sur les projets de l'association.

Mettre en place la commission mixte de l'ESAT pour favoriser le dialogue social entre professionnels (moniteurs et employés d'ESAT).

Favoriser la participation sociale et citoyenne (sport, culture, loisirs, bénévolat) de nos proches handicapés, dans la cité.

- **Proposition n° 5**

Intégrer les pratiques de pair-aidance dans l'accompagnement et les modalités de fonctionnement de l'Association

Faire connaître la pair-aidance dans l'association et le milieu ordinaire.

Mettre en place (créer les espaces valorisant le partage d'expérience.

Former les personnes accompagnées à la pair aidance pour favoriser les partages d'expérience et les témoignages entre pairs.

Développer l'accompagnement de la personne accueillie dans son parcours de rétablissement et d'autonomie.

Développer le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) « La Casa des retrouvailles » et se positionner sur la création de nouveaux GEM.

L'Adapei 77 est signataire de la Charte départementale de pair-aidance 77 depuis le 29 janvier 2020.

ORIENTATION 2

Une association familiale, militante, engagée, actrice de son territoire

- **Proposition n° 1**

Développer et faire vivre le partenariat avec les familles

Développer des modalités d'accueil, d'écoute et de soutien aux familles notamment en matière de démarches administratives,

Développer les moyens de communication et d'information auprès des familles en privilégiant leur transmission via le site internet de l'association, newsletter (vie des établissements).

Organiser des rencontres thématiques suivant le secteur concerné dans le café des parents (petite enfance, enfance, adulte, accueil en milieu protégé)

Inviter les familles à s'investir dans la vie de l'Association en y adhérant et en leur proposant de se mobiliser sur des projets concrets (rencontres pour les familles, soirées thématiques, participation à l'organisation de fêtes, de sorties, en direction de nos proches handicapés).

- **Proposition n° 2**

Valoriser le statut d'aidant et développer des propositions de répit

Développer les solutions de répit, pour les week-ends, les vacances, les accueils en séjour temporaires et ou séquentiels en journée.

Favoriser la guidance parentale dans le secteur de l'enfance.

Organiser les actions autour des fratries qui prennent le relais des parents vieillissants (visites d'établissements, séances d'informations).

- **Proposition n° 3**

Susciter et accompagner le bénévolat

Accueillir les bénévoles, les accompagner dans leur projet.

Soutenir le bénévolat de proximité en le structurant par territoire avec des projets de durée limitée, en fonction des besoins et des initiatives possibles.

Développer les actions existantes (journées portes ouvertes des établissements, café des parents...)

Organiser des conférences destinées aux professionnels et aux familles.

Informar, via le site internet de l'association, de l'évolution des projets en cours.

- **Proposition n° 4**

Réaffirmer la valeur ajoutée de l'engagement dans une association militante

Pour être une association vivante, la vie associative doit être visible dans les réunions de familles, les fêtes de territoire, les CVS...

Mettre en place un parcours d'intégration des nouveaux administrateurs.

Impliquer les professionnels dans l'évaluation de ce projet associatif et dans l'écriture des suivants.

Sensibiliser le public du milieu ordinaire au handicap (sensibilisation S3A).

ORIENTATION 3

Une association innovante, flexible, experte, capable de s'adapter

- **Proposition n° 1**

Garantir la pérennité de l'Association dans un contexte économique et financier contraint

Préserver et consolider une gouvernance associative efficace et exemplaire par une gestion managériale et financière rigoureuse, solidaire et responsable.

Maintenir une attitude prospective et répondre aux appels à projet et appels à manifestation d'intérêts s'inscrivant dans les valeurs du projet associatif.

Élargir les sources de financement pour valoriser le patrimoine de l'association (mécénat, dons...).

Anticiper la transformation de l'offre médico-sociale.

- **Proposition n° 2**

Valoriser la capacité d’agir et l’expertise des collaborateurs

Formaliser un plan d’action sur la qualité de vie et des conditions de travail

Formaliser un plan d’action visant à assurer une reconnaissance effective des bonnes pratiques professionnelles.

Renforcer le processus d’intégration des nouveaux professionnels.

Mettre en place un plan d’action évolutif aux changements et à la transformation de l’offre médico-sociale.

- **Proposition n° 3**

Anticiper et participer à l'évolution de l'offre médico-sociale

Transformer l'offre de services pour une meilleure diffusion sur les territoires en lien avec le milieu ordinaire (lieu de vie parental, école, loisirs)...

Se positionner comme acteur de l'école pour tous.

Se positionner comme acteur d'EANM pour personnes handicapées vieillissantes.

Être force de proposition pour une mise en œuvre effective de l'article 19 de la convention de l'ONU des droits des personnes handicapées afin de reconnaître que toutes les personnes handicapées aient le droit de vivre dans la société, avec la même liberté de choix que les autres personnes, et prennent des mesures efficaces et appropriées pour faciliter aux personnes handicapées la pleine jouissance de ce droit ainsi que leur pleine intégration et participation à la société.

- **Proposition n° 4**

**Conduire une démarche environnementale volontariste de RSO
(Responsabilité sociétale des organisations)**

Valoriser la responsabilité sociale et l'éthique de l'accompagnement.

Intégrer la démarche de développement durable à l'ensemble des projets.

Respecter les principes de l'économie sociale et solidaire.

Respecter les principes de laïcité au sein de l'Association.

Veillez à l'égalité homme/femme

Sensibiliser tous les acteurs (personnes accompagnées, professionnels, fournisseurs)
d'agir sur l'environnement et le développement durable.

Favoriser le traitement des déchets en mettant en avant le tri, les éco-gestes,
la pollution numérique, et être attentif à la consommation d'énergie.

Développer des espaces de biodiversité en végétalisant nos établissements.

Favoriser les expériences en lien avec la nature (jardinage, randonnées...)

- **Proposition n° 5**

Afficher notre identité d'Association innovante, semeuse d'initiatives et de changement, pour et par les personnes accompagnées et leurs aidants

Valoriser et développer notre rôle d'expert auprès des acteurs publics.

Être porteur de projets innovants favorisant la triple expertise (personnes accompagnées, familles et professionnels)

Poursuivre le développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées (FALC, autodétermination, auto-représentation...).

Conclusion

C'est avec l'ensemble des partenaires de l'Adapei 77 que nous construisons notre avenir et continuerons à défendre la place et l'intégration des personnes vivant avec un handicap dans la société ordinaire.

Ce projet associatif se veut le plus inclusif possible afin de réunir les acteurs de la petite enfance, de la scolarité et de la formation, du médical et paramédical des loisirs et des vacances, du sport et de la culture, des entreprises et des clients, de l'habitat, ...

Nous promouvons la mutualisation entre pairs médico-sociaux afin de permettre un échange de savoir et de compétences, et parce qu'elle est nécessaire à la mise en œuvre du parcours de vie inclusif de la personne handicapée.

Mutualiser, c'est enrichir et modifier son savoir et sa pratique grâce au savoir et à la pratique de l'autre.